



PISTES

**POUR UNE NOUVELLE
AIDE RÉGIONALE À
LA MUSIQUE ENREGISTRÉE**

Le groupe de travail Musique enregistrée a été créé sur demande du groupe Politiques publiques suite à la suppression de l'aide à la production phonographique régionale.

L'objectif de ce groupe est de dresser un état des lieux de la filière de la musique enregistrée en Auvergne-Rhône-Alpes et d'établir un certain nombre de préconisations susceptibles de relever les défis actuellement rencontrés par la filière en termes de modèle économique, d'emploi et de missions de service public.

Ce groupe est composé des organisations suivantes :

- La Félin
- SMA - Syndicat des musiques actuelles
- Grand Bureau
- Profedim
- FEVIS
- FAMDT
- CGT Spectacle
- Sud Culture

Les préconisations ici présentées complètent celles posées par Grand Bureau en y intégrant les enjeux propres à la musique de création et de répertoire.

[Consulter la contribution de Grand Bureau](#)

De quoi parle-t-on ?

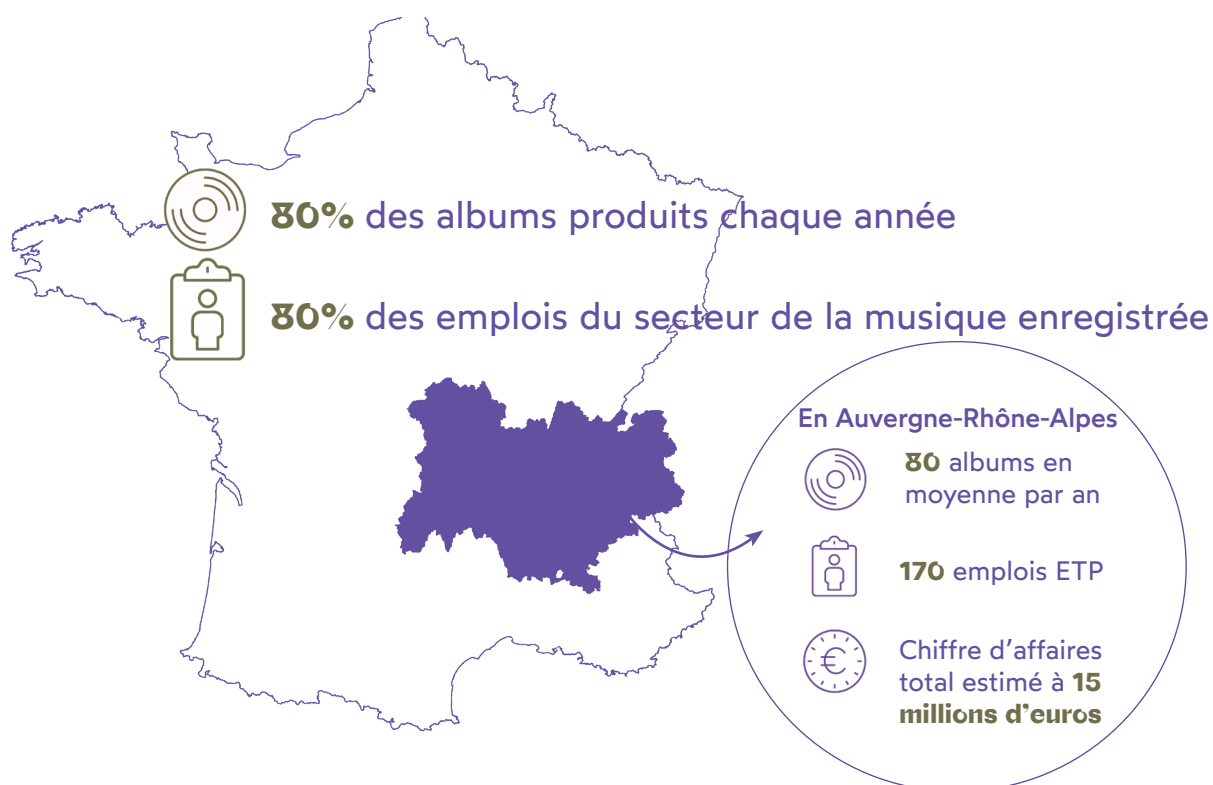
- **Ce qu'est la production phonographique**

La production phonographique est l'ensemble des actions qui concourent à la création et à la diffusion d'un enregistrement musical **quel que soit son support (CD, vinyle, numérique)**.

- **Qui sont les acteurs de la musique enregistrée ?**

Les labels indépendants régionaux qui assurent cette production représentent un **tissu de TPE d'artisanat** qui jouent un rôle indispensable au développement et au rayonnement national et international des artistes régionaux. Ils s'appuient sur les **studios d'enregistrement** implantés sur le territoire auralpin. La musique enregistrée implique également bien entendu **les artistes, groupes et ensembles** qui assurent parfois même leur propre enregistrement (c'est fréquemment le cas pour les ensembles de musique de répertoire).

Les labels indépendants¹



¹ Source : Grand Bureau - état des lieux socio-économiques des labels adhérents

- **Les enjeux de la production phonographique pour les acteurs de la musique**

L'enregistrement sous-tend pour les artistes et les labels qui les produisent des enjeux vitaux en termes de visibilité : outre l'intérêt économique lié à la **vente des œuvres** (en streaming ou en physique), l'enregistrement phonographique est un outil décisif permettant d'assurer un nombre de **dates de tournées suffisant**.

- **Les enjeux de la production phonographique dans l'accès aux œuvres**

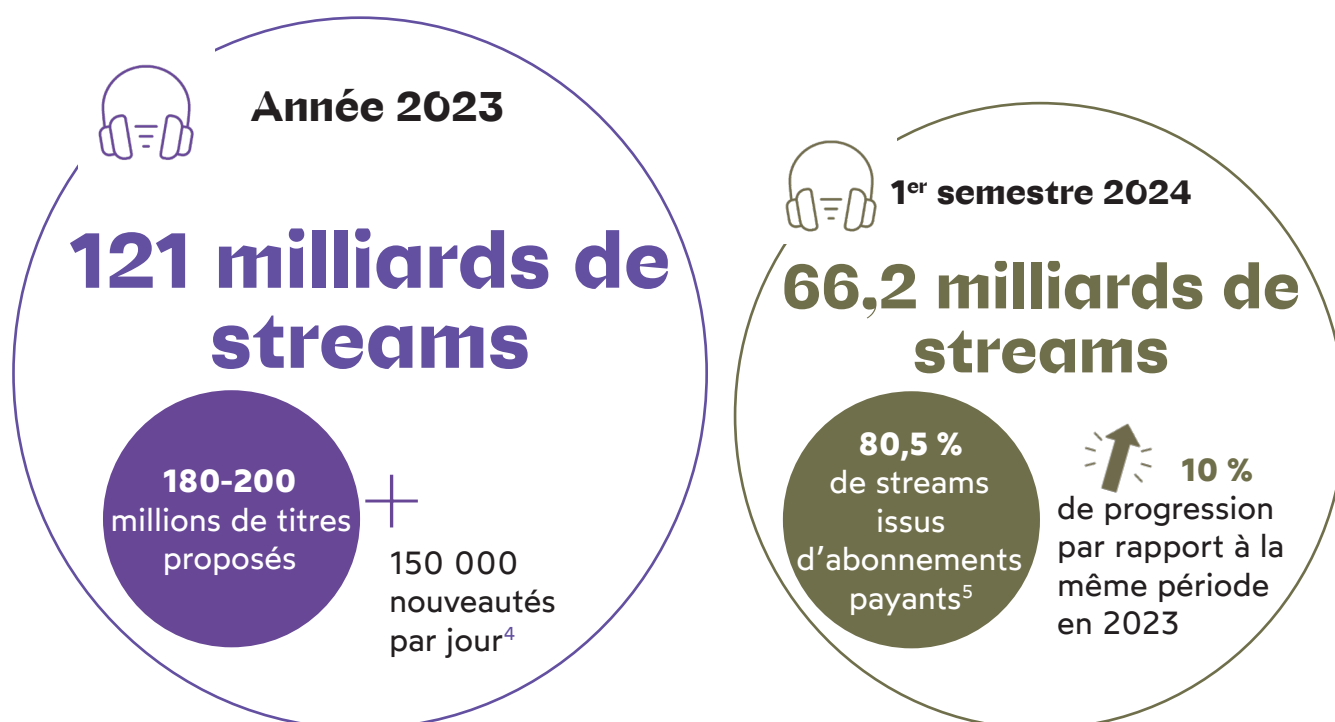
Le support numérique assure une diffusion élargie des musiques à un **public nombreux et divers**. 48% du temps d'écoute de musique se fait aujourd'hui en France à travers les plateformes de streaming audio ou vidéo¹, déployées sur un marché mondialisé². Il est donc fondamental qu'une grande diversité d'esthétiques puisse être représentée sur les plateformes de streaming. En outre, si le numérique est largement majoritaire, le support physique (CD et vinyle) est toujours intégré au plan promotionnel des groupes et ensembles et constitue un lien important avec les publics, soit à l'issue des concerts, soit en **médiathèque**, dans les établissements d'enseignement, et chez les **disquaires** indépendants ou les boutiques des salles de spectacle.

² Source : <https://snepmusique.com/wp-content/uploads/2023/12/12-2023-IFPI-POSTER-Engaging-With-Music-2023.pdf>

² Cf. encadré ci-après

Éléments de contexte : la transformation des modèles économiques des labels et ses effets sur la diversité musicale

L'explosion du streaming : quelques chiffres



• La nécessaire évolution des métiers et des pratiques

L'avènement du streaming, des plateformes et des réseaux sociaux dans les modes de diffusion et les pratiques d'écoutes supposent **une transformation sans précédent des modes de production** : les formats, les rythmes de diffusion, l'importance de la promotion et du marketing digital bouleversent les pratiques. Cette évolution rapide nécessite de **faire évoluer voire de créer certains métiers** (marketing digital, opérateur vidéo, etc.) mais également **d'en protéger d'autres** (les métiers du son dans les studios d'enregistrement sont particulièrement menacés).

⁴ Source : https://snepmusique.com/wp-content/uploads/2024/03/DP-SNEP-2024-_Bilan-march%C3%A9-2023.pdf

⁵ Source : <https://snepmusique.com/category/chiffres-ressources/#:~:text=66%2C2%20milliards%20de%20streams,streams%20issus%20des%20abonnements%20payants>

- **La fragilisation des modèles économiques des labels**

Les modèles économiques des labels indépendants se trouvent particulièrement **fragilisés par les modes de rémunération** imposés par les plateformes de streaming qui les désavantagent structurellement au profit des plus gros acteurs du secteur. La production indépendante régionale relève d'un tissu de TPE-PME à l'économie et aux savoirs-faires artisanaux (300 000 € de CA annuel en moyenne pour deux productions d'album par an en moyenne¹). Ce champ indépendant (ou de niche) de la musique enregistrée a ainsi besoin d'être accompagné dans ses prises de risque, à la fois pour assurer la transition économique qui s'impose à lui mais également pour **éviter une concentration de la production musicale**.

- **Le risque d'une atteinte à la diversité musicale**

La production musicale indépendante se trouve en effet largement menacée et avec elle la **diversité artistique et l'exception culturelle française** dont elle est la garante en matière musicale. Soutenir le secteur de la musique enregistrée indépendant, dans toutes ses esthétiques (musiques actuelles, jazz, classique, de création), c'est assurer l'émergence et le maintien de la diversité musicale pour les générations à venir et maintenir une vie culturelle sur les territoires régionaux en permettant aux artistes d'y créer et d'y vivre. Cette nécessité est renforcée par le rôle désormais prépondérant que jouent les algorithmes dans la sélection des musiques, qui tend à restreindre les choix d'écoute sur les morceaux les plus écoutés.

¹ Source : Grand Bureau - état des lieux socio-économique des labels adhérents

Les enjeux d'une aide renouvelée aux labels

- **Un effet de levier sur l'emploi**

Une aide publique régionale aux labels et aux projets de production permet un effet de levier **sur l'emploi et la rémunération des artistes¹**, notamment dans les cas où les interprètes sont nombreux (orchestres, big bands, grandes formations).

- **La protection d'un écosystème de TPE régionales**

Une aide à la production phonographique assure la **structuration d'une filière régionale de la musique enregistrée** avec des retombées directes pour les studios d'enregistrement et de mastering², leurs ingénieurs et techniciens du son, les journalistes, les médias et attachés de presse, les graphistes et vidéastes... et tout l'écosystème musical régional en général (festivals, lieux de concerts) qui mobilise les enregistrements pour faire venir le public.

- **Assurer la conservation, la valorisation et la préservation d'esthétiques diversifiées**

L'enregistrement de la musique participe **à la conservation, à la valorisation et à la préservation d'une grande diversité d'esthétiques**, dont un nombre important ne pourrait exister sans soutien public.

- **Assurer la visibilité des artistes régionaux sur le plan national et international**

L'excellence des artistes, groupes, ensembles et orchestres **offre à la Région un rayonnement national voire international**. De la même manière qu'Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma fait rayonner la Région à travers l'image, l'industrie artisanale de nos enregistrements peut contribuer au rayonnement de la Région si elle est soutenue.

- **Accompagner la transition vers le digital**

Une aide publique régionale représente dans le contexte actuel d'explosion du streaming un enjeu d'intérêt général majeur pour **accompagner l'adaptation et les mutations de l'outil productif** aux nouvelles réalités de développement, de promotion et de diffusion des projets musicaux générés par une véritable révolution industrielle numérique.

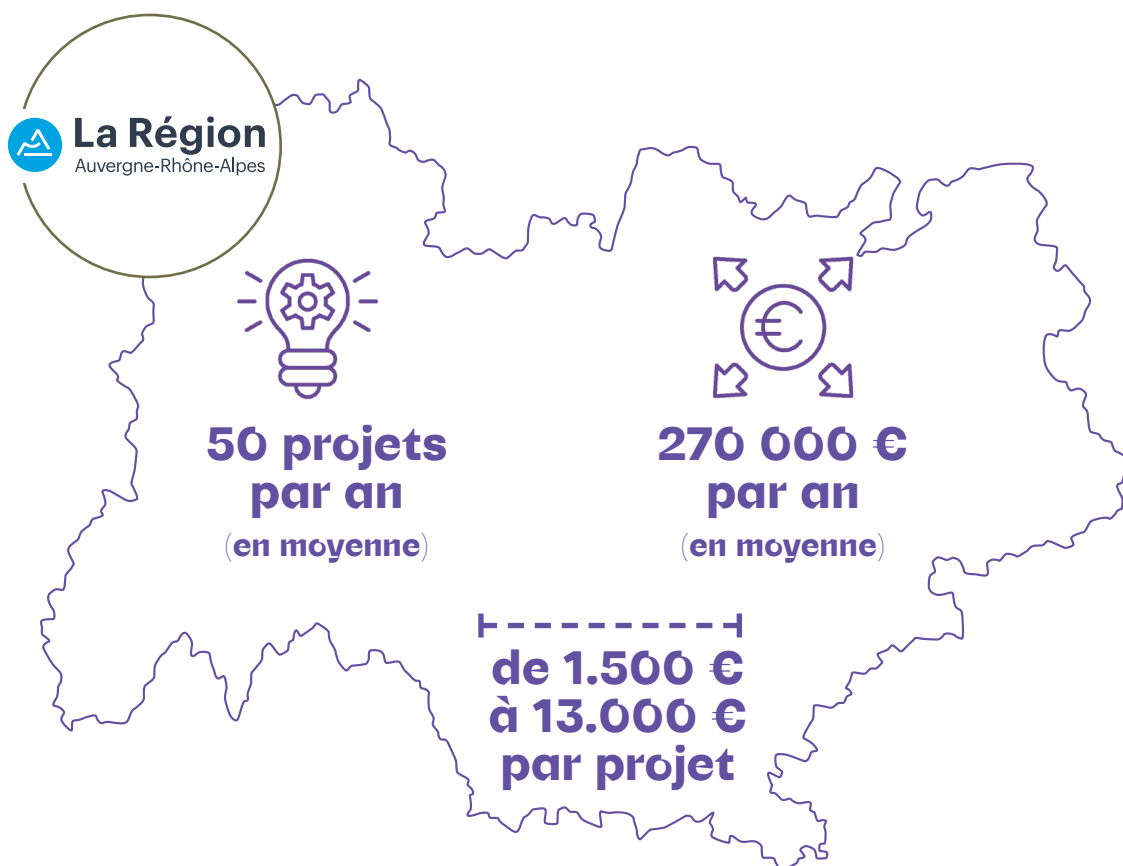
¹ En moyenne, les labels indépendants régionaux consacrent 36% (11 530 €) du budget de production d'un album (32 000 €) à la rémunération des artistes.
Source : Grand Bureau - état des lieux socio-économique des labels adhérents

² En moyenne 20% du budget de production d'un album.

L'aide précédente portée par la Région

L'aide à la production phonographique est portée jusqu'en 2023 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle s'avérait décisive dans l'aboutissement d'un grand nombre de projets¹.



¹ Source : chiffres 2019-2023 fourni par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

UNE NOUVELLE AIDE

**Soutenir
la transition digitale
des acteurs
de la musique
enregistrée**

en Auvergne-Rhône-Alpes

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, nous proposons ainsi la mise en place d'une nouvelle aide régionale intitulée :

Soutenir la transition digitale des acteurs de la musique enregistrée en Auvergne-Rhône-Alpes

destinée à soutenir la transition et le développement numérique de la production musicale indépendante en Auvergne-Rhône-Alpes à travers deux volets.

Volet A

Un volet d'aide à la structuration des acteurs auralpins de la musique enregistrée (labels indépendants¹, orchestres et ensembles) permettant la transition du secteur vers une économie digitalisée.

Cette aide, renouvelable une fois, pourra couvrir :

- le coût d'une formation professionnelle à la maîtrise des outils de communication digitale
- le recours à un prestataire extérieur assurant le transfert de nouveaux savoir-faire
- une aide à la mutualisation de conseil stratégique pour le développement numérique des labels et des orchestres.

Volet B

Un volet d'aide à l'activité pour les acteurs auralpins de la musique enregistrée (labels indépendants¹, orchestres et ensembles), conditionné à l'engagement dans une stratégie de transition digitale de cette activité à travers l'expérimentation de nouveaux modes de production ou le développement de la promotion digitale pour les projets artistiques accompagnés.

Les labels ou orchestres et ensembles sollicitant le soutien de la Région devront ainsi présenter pour un ou plusieurs projets artistiques clairement identifiés et pour une année, une stratégie cohérente de production et de commercialisation intégrant cette dimension numérique.

Sont entendus par nouveaux modes de production : une transformation des rythmes d'enregistrement, de nouveaux formats de diffusion de la musique (single, EP...), le fait d'adjoindre de nouveaux contenus audio-visuels à une production, un nouveau séquençage du processus de production et de commercialisation, etc.

La promotion digitale s'entend par la mise en place de moyens spécifiquement dédiés à la communication d'une œuvre ou d'un artiste sur les plateformes de streaming ou les réseaux sociaux. Cette aide, renouvelable, pourra couvrir :

- les frais de production : location de studio en région Auvergne-Rhône-Alpes, salaires artistiques ou techniques, prestations de conseil et d'accompagnement stratégique, etc.
- les frais de communication : marketing digital, présence sur des événements professionnels, coûts de production de contenus audio-visuels, etc.

1 Structures indépendantes (c'est-à-dire dont le capital n'est pas détenu par une major compagnie) qui ont leur siège social et leur activité principale en région Auvergne-Rhône-Alpes, dotées d'un catalogue artistique composé d'au moins deux albums de formations musicales différentes et dont l'édition phonographique est une activité réellement identifiée et suivie au sein de la structure.

Valorisation de l'aide



- Les projets ou structures aidés s'engagent à communiquer sur l'**aide accordée par la Région** en accolant le logo sur tous les supports produits.
- **Un appui en visibilité et promotion des artistes et projets soutenus par la Région pourrait être envisagé** : événement dédié, présence sur un salon ou un événement professionnel existant, encart dans la presse institutionnelle...

Les effets attendus à 3 ans



Un nombre de productions régionales accru qui assure de toucher un public plus large via les supports physiques (vynils, CD) et les plateformes : environ 400 projets artistiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, produits, diffusés et promus sur 3 années.



Une plus grande visibilité et "découvrabilité" des artistes d'Auvergne-Rhône-Alpes sur les plateformes de streaming audio (spotify, deezer...) et vidéo (youtube...) ainsi que sur les réseaux sociaux (instagram, tiktok...) : un renforcement significatif des investissements en promotion digitale et potentiellement plusieurs centaines de millions de streams (écoutes uniques) générés.



Une montée en compétences des acteurs de la filière musicale sur les problématiques numériques : 80 labels et structures productrices d'Auvergne-Rhône-Alpes soutenus dans leur stratégie de transition digitale.



Un effet de levier majeur sur l'emploi des artistes en région et sur l'ensemble de la filière des musiques enregistrées : pour 840 000 € d'aide régionale (280 000 € x 3 ans), 4,6 millions d'euros de salaires artistiques et techniques versés et 2,5 millions d'euros de prestations de studios d'enregistrement en région.



Des tournées plus nombreuses et une économie de la musique live soutenue grâce à des enregistrements de qualité, adaptés aux nouveaux formats d'écoute et permettant le développement et la promotion des artistes.

Les membres du groupe de travail « Musique enregistrée » :



<https://auvergnerrhonealpes-spectacle vivant.fr/coreps/>

COREPS
Auvergne-Rhône-Alpes

LE COREPS EST ANIMÉ PAR :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
**SPECTACLE
VIVANT**

LE COREPS EST PILOTÉ PAR :


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes